Comment communiquer sur une pratique artistique adaptée ?

WEBINAIRE

FICHE RESSOURCE N°1 · Webinaire du 19 janvier 2023

Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma départemental des enseignements artistiques des Hauts-de-Seine, le *Pôle Accessibilité Handicap* - porté par MESH et le CRI de Châtenay-Malabry - organise un cycle de cinq webinaires tout au long des années scolaires 2022-2023 et 2023-2024.

Ce cycle a pour objectif d'aborder la manière dont se tissent les liens entre les établissements d'enseignement artistique et les personnes en situation de handicap souhaitant entrer dans un parcours d'apprentissage et tout au long de celui-ci.

Chaque webinaire, d'une durée d'1h30, est l'occasion d'aborder un point de vue (personne en situation de handicap, directeur d'établissement artistique, établissement médico-social, structure ressource...) afin de comprendre les modalités de dialogue mises en place avec l'environnement, les freins rencontrés et les leviers activés.

Cycle de webinaires, ouvert aux particuliers et aux professionnels du département des Hauts-de-Seine, pour questionner et échanger sur les modalités communicationnelles facilitant l'accès des personnes en situation de handicap à une pratique artistique



À LIRE DANS CETTE FICHE RESSOURCE :

- le témoignage du père d'un enfant autiste (synthèse)
- le témoignage d'un adulte en situation de handicap (synthèse)
- des conseils pratiques pour mieux communiquer en direction des personnes en situation de handicap sur une offre d'enseignement artistique

De quelles informations a besoin une personne en situation de handicap pour s'engager dans une démarche d'enseignement artistique ? Qu'est-ce qui peut l'empêcher dans sa quête d'information ?

Comment va-t-elle chercher l'information ? Quels sont les canaux à privilégier ? Quels sont les éventuels freins qu'elle rencontre sur son parcours ?

Une fois le choix de l'enseignement ou de la pratique arrêté.e, comment la personne en situation de handicap va-t-elle communiquer afin que la structure puisse lui proposer une offre adaptée à ses besoins particuliers ? Quels sont les moyens mis à sa disposition ? Dispose-t-elle d'un interlocuteur privilégié ?

Quelles potentielles difficultés rencontre-t-elle ? Quels moyens a-t-elle trouvé pour faciliter les échanges ?

TÉMOIGNAGES

TÉMOIGNAGE N°1 : PÈRE D'UN ENFANT AUTISTE

Les besoins exprimés :

- Trouver un cours d'éducation artistique et plus précisément un cours de piano pour son enfant (et pas de musicothérapie, régulièrement proposée).

Les recherches d'informations effectuées :

- Recherches sur internet avec les mots-clés « cours de musique pour enfant autiste ».
- Demande d'information auprès du Centre Ressources Autisme régional.
- Recherche sur le site internet du conservatoire de proximité.
- Appel du conservatoire de proximité
- Prise d'information directement auprès d'un professeur de piano du conservatoire grâce à une connaissance commune

Les freins rencontrés :

- Une information difficile à trouver même au niveau du Centre Ressources Autisme : il y avait plus d'informations au niveau des activités sportives que des activités artistiques.
- Des recherches sur internet avec peu de résultats.
- Un conservatoire qui n'était pas en mesure d'accueillir des élèves autistes au moment du premier contact.

Les éléments qui ont facilité l'accès à un cours adapté :

- Le bouche-à-oreille au sein des groupes de parents d'enfants en situation de handicap.
- Un professeur qui a accepté de le recevoir en cours, même s'il n'était pas formé spécifiquement au handicap.
- Une connaissance du milieu artistique et culturel des parents facilitant la recherche d'information.
- La présence récente d'une professeure de FM avec des fonctions de référente handicap au sein du conservatoire qui a pu proposer un cours adapté.

Les demandes exprimées :

- Penser à bien mentionner sur son site internet les cours adaptés avec des mots-clés pertinents type « Musique et handicap ».
- Sensibiliser les enseignants au handicap pour leur permettre de surmonter certaines peurs et accueillir les élèves en situation de handicap même s'ils ne disposent pas encore d'éléments de pédagogie musicale adaptée.
- Mettre en place un carnet de liaison entre l'enseignant et les parents pour permettre un suivi régulier.
- Organiser des temps d'échange réguliers entre le professeur et les parents après les cours pour faire le point sur les évolutions de l'élève et les potentielles difficultés rencontrées.

TÉMOIGNAGE N°2 : ADULTE EN SITUATION DE HANDICAP

Les besoins exprimés :

- Trouver un cours de piano via un professeur particulier ou dans une école de musique.
- Participer à des ateliers de pratique collective pour partager sa passion et s'engager dans une démarche de sociabilisation.

Les recherches d'informations effectuées :

- Sur internet via le moteur de recherche Google.
- Déplacement dans des écoles de musique de proximité en présentiel pour avoir des informations.
- Appel des différentes écoles de musique et professeurs particuliers.

Les freins rencontrés :

- Une difficulté propre à comprendre son handicap (diagnostiqué tardivement) et à en parler avec ses interlocuteurs.
- Une multiplicité d'interlocuteurs et une méconnaissance de leur part de son handicap.
- Une offre non adaptée aux besoins spécifiques liés à son handicap (pas de pédagogie adaptée et de professeurs formés) et donc des difficultés relationnelles avec les enseignants.

Les éléments qui ont facilité l'accès à un cours adapté :

- Un professeur qui a accepté de le recevoir en cours même s'il n'était pas formé spécifiquement au handicap.
- Le fait qu'il ait pu surmonter sa peur de parler de son handicap et qu'il ait pu verbaliser ses besoins spécifiques.

Les demandes exprimées :

- Communiquer largement sur les offres adaptées sur le site internet de la structure, de manière claire et lisible.
- Identifier des canaux de communication efficaces pour atteindre les personnes en situation de handicap vivant à domicile.
- Repérer un interlocuteur unique et identifiable rapidement (référent handicap) afin d'éviter les nombreux intermédiaires qui peuvent être source de stress et de confusion.
- Former les enseignants aux différents types de handicap, pour qu'ils sachent sur quel mode relationnel interagir et quelles adaptations pédagogiques mettre en place.
- Définir des parcours adaptés pour les adultes en situation de handicap permettant une grande souplesse pédagogique.

RESSOURCES

Les démarches d'information et de communication sont indispensables à la concrétisation du projet d'accueil des personnes en situation de handicap, en amont de l'inscription et tout au long du parcours au sein de l'établissement.

Le manque d'informations disponibles et/ou les difficultés de communication avec les professionnels constituent, pour les personnes handicapées, un frein majeur à leur pleine participation à la vie artistique de leur territoire.

C'est en faisant connaître ou en améliorant la visibilité de ses prestations accessibles, en veillant à la bonne accessibilité de ses supports de communication et en diversifiant ses relais communicationnels que l'établissement encouragera les publics à venir se renseigner et facilitera leur accès à son offre artistique.

C'est aussi en offrant les conditions d'une communication régulière entre professionnels et publics que les aménagements requis pourront se co-construire et garantir la pérennité du leurs parcours au sein de l'établissement.

LES MODALITÉS DE COMMUNICATION EXTERNE

1. Une information explicite et accessible au sein de l'établissement

Un document important qui doit être disponible au point principal d'accueil de l'établissement est le **Registre Public d'Accessibilité (RPA)**.

Ce registre, obligatoire pour les établissements recevant du public (ERP), doit préciser les conditions d'accessibilité du cadre bâti mais aussi des prestations en fonction des différents types de handicaps, ainsi que les formations suivies par ses personnels à l'accueil et l'accompagnement des publics handicapés.

Ce document est un outil permettant de faire connaître et de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

Il constitue un moyen d'information efficace pour toute personne qui souhaiterait se renseigner sur place sur les aménagements inclusifs proposés par l'établissement.

Afin de faciliter l'accès à l'information, il est conseillé de produire une fiche de synthèse du RPA.

Ressources :

'Registre Public d'Accessibilité - Guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public' :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20aide%20registre%20public%20accessibilité.pdf

2. Des supports de communication précis avec un interlocuteur identifié

Sur les supports de communication habituels de l'établissement (brochures, site internet...), il convient de veiller à diffuser une information la plus précise possible sur les adaptations mises en place : parcours d'enseignement, outils techniques, médiation humaine, etc.

Les coordonnées d'un interlocuteur à contacter pour être renseigné et accueilli sont essentielles : numéro de téléphone, adresse mail, horaires de permanence...

Un plan d'accès précisant les entrées accessibles et les itinéaires des transports en commun facilite les déplacements des personnes en situation de handicap et les incite à venir se renseigner sur place.

RESSOURCES

3. Une communication multicanale et accessible à tous

La conception de supports de communication complémentaires optimise l'accessibilité des informations. Il est essentiel qu'elle réponde aux critères d'accessibilité pour tous les publics.

L'accessibilité du site internet

La collectivité gestionnaire de l'établissement porte la responsabilité de la mise en accessibilité du site internet : des normes ergonomiques, techniques et rédactionnelles, définies par le Référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA), doivent être respectées*. Si le site internet de l'établissement (ou sa page dédiée sur le site de la collectivité) ne répond pas au RGAA, il est impératif de réclamer à la collectivité sa mise aux normes.

* Cette disposition est obligatoire pour les établissements publics et n'a valeur que de recommandation pour les structures de droit privé.

Ressources

En savoir plus sur le RGAA

https://accessibilite.numerique.gouv.fr/

L'accessibilité des supports papier

L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps :

- utiliser des contrastes de couleurs, des caractères agrandis, intégrer le braille pour les personnes malvoyantes et aveugles ;
- concevoir des documents en FALC (*méthode Facile à Lire et à Comprendre*) pour les personnes maîtrisant mal la langue française ;
- proposer des documents sonores.

Ressources

Guide pratique FALC à télécharger :

https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2018/11/L'information-pour-tous-Règles-européennes-pour-une-information-facile-à-lire-et-à-comprendre.pdf

4. Une communication qui s'appuie sur les relais du territoire

Au-delà de l'information sur l'offre accessible diffusée via les supports de communication « ordinaires » de l'établissement d'enseignement ou de pratique artistique, une **campagne d'information claire, précise et ciblée auprès des relais du secteur du handicap** peut s'avérer utile afin de toucher toutes les personnes en situation de handicap du territoire. Cela implique dans un premier temps de faire un état des lieux des structures présentes sur le territoire de l'établissement.

→ Les centres ressources généralistes ou spécialisés par grandes familles de handicap.

- l'UNAPEI des Hauts-de-Seine : https://www.unapei92.fr/
- le SAIS (Service d'Accompagnement et d'Inclusion Sociale) des Hauts-de-Seine : http://www.sais92.fr/
- les centres ressources sur les troubles DYS : https://www.ffdys.com/carte-de-france/dept92
- le CRAIF (Centre de Ressources Autisme Ile-de-France) : https://www.craif.org/

→ La MDPH, qui est l'interlocuteur prioritaire des familles.

- https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92

→ Les associations représentatives de personnes en situation de handicap.

→ Les associations et pôles ressources spécialisées dans le domaine « loisirs, culture et handicap »

→ Les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

→ Les CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)

→ Le SESSAD
(Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

→ Les ESMS
(Établissements et Services Médico-Sociaux)

- Lien de recherche des Établissements et Services Médico-sociaux : https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/Rechercher

RESSOURCES

5. Diversifier les modes de communication

→ Se présenter aux événements organisés sur le territoire type «forums des associations».

→ Utiliser des supports de presse (articles de journaux, radios locales...) afin de toucher les particuliers handicapés vivant à domicile.

→ Participer à des actions de communication initiées par d'autres structures comme des tables-rondes, des séminaires sur des sujets tels que « Culture et handicap ».

→ Organiser des « portes ouvertes » annuelles de l'établissement pour permettre aux usagers en situation de handicap de découvrir le lieu, l'équipe, l'offre artistique, les matériels spécifiques éventuels. Outre le fait que ce type de journée est informative, elle permet aussi de rassurer et de sécuriser les futurs usagers potentiels.

LES RESSOURCES NÉCESSAIRES

Une campagne de communication ciblée, avec des supports de communication adaptés, demande des ressources en termes de temps, de moyens humains, de compétences et de moyens financiers.
Or aujourd'hui, peu d'établissements disposent de ces ressources en quantité suffisante pour offrir les conditions nécessaires à un accueil inclusif, qualitatif et sécurisant.

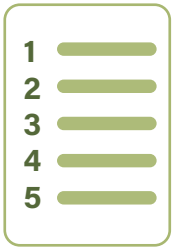
Des solutions sont encore à inventer au sein des collectivités et un travail de mutualisation à plus grande échelle ne demande qu'à être expérimenté.

1. Ressources en temps

Organiser des temps de travail au sein de l'établissement d'enseignement artistique en coordination avec l'équipe de direction, le référent handicap, une équipe de professeurs et l'équipe en charge de la communication (lorsqu'elle existe), afin de réfléchir :

- à la manière de communiquer auprès des personnes en situation de handicap, en interne et en externe,
- aux types de supports utilisés et aux canaux de communication à privilégier.

Ce travail va de pair avec la réalisation d'un état des lieux et l'identification des structures en lien avec le handicap présentes sur le territoire d'implantation de l'établissement.



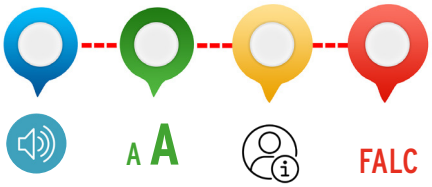
2. Ressources humaines



Disposer d'une ou plusieurs personnes dédiées à la communication des offres d'enseignement artistique de son établissement.

3. Compétences

Proposer des supports de communication accessibles à une diversité de handicap en utilisant des techniques comme la méthode « Facile à lire et à comprendre » (FALC), l'utilisation de contrastes de couleurs, des caractères agrandis, l'intégration du braille pour les personnes malvoyantes ou aveugles, proposer des documents sonores...



4. Moyens financiers

Disposer d'un budget suffisant pour mener à bien sa campagne de communication (site internet, flyer, affiche, déplacements dans des structures types ESMS...).

